



Ordre du Jour

13h30 : accueil, réception des pouvoirs, pointage des présents, remboursement des billets.

14h00 : début de l'AG

I. Invité : Alain Bouhours, chargé de mission pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap (DGESIP).

II. Rapport d'activité

- 1) Agenda du bureau.
- 2) Relations avec les écoles.
- 3) Sylvie Retailleau au MESR
- 4) Parcoursup, point d'étape.
- 5) Réunion du comité BEL et réunion du Comité de concertation des CPGE
- 6) Echanges inter associatifs face aux réformes et nouveautés.

III. Rapport financier

IV. Rapport d'orientation

- 1) L'ouverture des CPGE : une exigence fondamentale et une réponse formelle aux demandes de notre tutelle.
- 2) Réaffirmer la BEL vis à vis de nos écoles partenaires dans un écosystème de l'ESR qui accentue la concurrence et la multiplicité des formations.
- 3) Être capable de justifier l'utilité sociale et économique des CPGE littéraires.

V. Votes, élection du comité et du bureau 2022-2023

Le bureau souhaite commencer ce compte rendu par un hommage ému à Françoise Carmignani, présidente de l'APPLS entre 2007 et 2010, disparue le 10 mars 2022.

Nous joignons à l'envoi de ce CR un texte inédit qu'elle avait écrit au moment de la célébration du 60e anniversaire de l'APPLS, où tous les anciens présidents avaient envoyé un témoignage pour composer un petit recueil d'impressions.

L'AG réunissait, à 14h05, 57 professeurs (en ligne et dans la salle). 40,7% des adhérents étaient présents ou représentés par des pouvoirs. L'AG est ainsi déclarée ouverte à 14h05. Damien Framery en assure la présidence et Joëlle Alazard et Nicolas Thibault en assurent le secrétariat.

I. Intervention de M. Bouhours

Alain Bouhours est chargé de mission pour l'inclusion des étudiants en situation de handicap (DGESIP). Son intervention a été très appréciée par l'auditoire. Les questions ont été nombreuses.

Les points fondamentaux ont été les suivants :

- la loi est très claire : chacun a droit à l'inclusion ;
- longtemps on a raisonné en France sur le handicap comme un déficit, aujourd'hui on décale le regard et on réfléchit sur les besoins de chacun ;
- longtemps on considérait le handicap du point de vue médical, comme un trouble, désormais on se cantonne à l'aspect éducatif de notre mission : comment trouver des solutions pour répondre au droit de chacun.

M. Bouhours montre ensuite la complexité de mesurer le handicap, le fait que de nombreuses personnes handicapées ne sont pas identifiées comme telles, que les réponses administratives sont mal coordonnées, que les enseignants et cadres des lycées sont peu formés ou ne savent pas où trouver des ressources.

Retenons au moins ces quatre chiffres : on estime à 20 % de la population les personnes présentant un handicap ; on compte 400 000 élèves en situation de handicap dans le système scolaire conventionnel de l'école au lycée (3%), 40 000 dans le supérieur (1,5%), et 170 dans les CPGE (0,2%).

Le diaporama de M. Bouhours (qui sera envoyé aux adhérents), présente ses analyses précises et des ressources.

La question de l'inclusion du handicap en CPGE relève évidemment du défi moral pour nos institutions, mais aussi de la nécessité de concilier concrètement notre discours humaniste de classes littéraires avec des actes. Nous ne pouvons pas prêter le flanc à la critique sur ce point, tout comme sur l'ouverture sociale et la bienveillance. Tous ces points sont notamment des angles de critiques médiatiques et utilisables contre nous.

II. Rapport d'activité

1) L'agenda du bureau

Le rappel de l'agenda du bureau 2021-2022 est placé en annexe 1.

Agenda toujours dense, souvent impromptu et demandant de la réactivité, et de plus en plus technique. De ce parcours 2021-2022 émanent des pistes de réflexions, qui donnent les axes de notre AG.

Notre Président a le sentiment qu'on est entré, depuis six mois, dans une nouvelle phase qui requiert encore plus d'attention aux discours et aux décisions concernant nos classes, qui va nécessiter plus de données précises, mais aussi du sang-froid face à des acteurs fonctionnant par l'idéologie, la technocratie et la prise de position médiatique.

Chaque élément pris tout seul n'est pas nouveau, mais ils convergent désormais :

- « rationalité » comptable,
- la déconcentration des services ET la réorganisation de l'IG,
- la position médiatique contre l'élitisme et les corps institués,
- l'absence de surmoi des acteurs de notre tutelle,
- le choix souvent de l'Université plutôt que les Ecoles.

2) Relations avec les écoles.

Un changement de direction est intervenu en mars à l'ENS-PSL (Ulm) avec la nomination de Frédéric Worms à la direction. Il remplit cependant ses fonctions à la présidence du concours pour cette session ; le tuilage est en cours avec Valérie Theis, qui reprendra responsable du concours (celle-ci n'a pas donné de réponse

aux messages de prise de contact envoyés, F. Worms restant aux manettes). A propos du retard de publication des programmes du concours 2023 : un message du 10 mai et une relance du 20 mai sont restées sans réponse.

A l'ENS de Lyon, le contact est plus attentif : dix jours avant les écrits, une étudiante handicapée n'avait pas obtenu d'aménagement pour des raisons administratives. En trois jours une solution a été trouvée grâce à Emmanuelle Boulineau : qu'elle en soit publiquement remerciée ! Madame Boulineau a par ailleurs animé le comité BEL pour sa première année, qui met en relation les écoles de la banque d'épreuve : qu'en ressort-il ?

Les écoles de commerce et management (ECM) et les écoles de communication sont globalement satisfaites de leurs recrues littéraires, et même très satisfaites, mais des inquiétudes pèsent sur les candidatures, qui diminuent singulièrement (ainsi que les reçus en voie A/L) : 1120 inscrits via la BEL en 2013, 749 en 2017, 617 en 2021 pour la BCE ; pour les Ecricome, 641 en 2013, 365 en 2017, 380 en 2021 ; pour le Celsa, 1101 en 2013, 751 en 2017, 721 en 2021.

Cette nette diminution des candidatures constitue un grave problème, alors que les coûts du concours BEL s'accroissent (organisation du concours, surveillance, inclusion du handicap, collecte sécurisée des copies, numérisation, correction des copies). Les écoles évoquent ouvertement la question du rapport coût/utilité de la BEL. Si ces écoles sortent de la BEL, cela fragilisera nos effectifs, par conséquent nos classes.

Communiquer sur les BEL hors de nos établissements, en amont (salons, orientation au fil de l'eau, information sur les débouchés) comme dans nos classes, sur l'éventail des concours et des débouchés constitue un impératif. Si pour certains les écoles de commerce et management représentent toujours une déchéance intellectuelle, elles sont pourtant une chance pour nombre d'étudiants. Cette question de l'orientation et de l'optimisation des débouchés en ECM rejoint par ailleurs le questionnement de notre tutelle sur l'utilité de nos classes, et si l'on va jusqu'au bout, de la rentabilité de nos classes. La question n'est pas celle de la validité de ces termes, mais c'est avec ces termes d'utilité et de rentabilité que nos dirigeants nous observent.

Il nous faut absolument pouvoir justifier notre apport à la société. Damien Framery craint que le discours en faveur de la méritocratie de notre nouveau ministre (« je suis un pur produit de la méritocratie républicaine dont l'école est le pilier », passation de pouvoir du 20 mai 2022) ne soit contrebalancé par le souci premier de notre ministre Sylvie Retailleau en faveur de l'Université.

Discussions

De nombreuses interventions de la salle soulignent les inquiétudes et la nécessité de la vigilance.

Thomas Verclytte (Montaigne, Bordeaux) prend la parole (à distance) : les écoles pourraient communiquer davantage pour mieux recruter nos élèves ; elles pourraient par ailleurs davantage tenir compte des lettres de cadrage : le sujet d'histoire du concours 2023 était très précis alors que l'intitulé était très large ! Damien Framery (Président) ajoute que le sujet en lettres (ESSEC) a également posé problème, et qu'une lettre a été envoyée au jury de la BCE pour cette épreuve, dès le lendemain de celle-ci.

Christophe Henry (Le Parc, Lyon) redoute une obsession générationnelle pour les IEP ; pour bien des élèves, le passage par nos classes participe à une stratégie d'entrer en IEP... Notre collègue rappelle que nos classes ne sont pas des classes préparatoires aux IEP.

Stéphane Cattalano (Faidherbe, Lille) : revient sur l'opposition entre les prépas et l'université, extrêmement dangereuse. L'université doit retrouver une certaine force mais cela ne doit pas se faire contre les CPGE. La crise sanitaire a renforcé les antagonismes, il a fallu rappeler que les CPGE restaient ouvertes, comme les BTS, parce qu'elles étaient en lycée... Il faut rappeler les complémentarités. La valorisation de certaines licences à l'université pèse sur notre recrutement, mais c'est de bonne guerre, nous pesons aussi sur le recrutement des universités. Philippe Prudent (Fauriel, St-Etienne) dit lui aussi ses craintes pour l'utilité des classes prépas si nous fonctionnons trop avec l'université. Damien Framery répond que sans opposer les classes préparatoires à l'université, il nous faut en rester indépendants et adopter le discours de la biodiversité (garder tous les organismes en bonne santé pour un environnement divers, correspondant à la diversité des élèves, des débouchés, des méthodes).

Sophie Pailloux (Lakanal, Sceaux) attire notre attention sur le discours que nous tenons chacun, dans nos classes, dans notre entourage, à la fois sur les universités et sur les écoles. Un discours à la limite du dénigrement de ces débouchés scie la branche sur laquelle nous sommes assis.

Nathalie Cleret (Condorcet, Paris) souligne la montée en puissance du privé, y compris dans le supérieur. Ce qui nourrit aussi les tensions entre les universités et les classes prépas, accroît les menaces, les risques de fermetures. Et il y a bien des universités où professeurs et étudiants de CPGE sont mal accueillis.

Damien Framery pense qu'il est urgent de prendre RV avec la CPU. Les deux nouveaux ministres sont normaliens : cela améliorera-t-il les discours ?

3) Notre nouvelle ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Sylvie Retailleau

Née le 24 février 1965, elle est diplômée de l'ENS Cachan, agrégée de physique (1988), docteure en électronique de Paris-Sud (1992), titulaire d'une HDR (2000), professeure (2001). VP du département de physique à Orsay (2007-2008), vice-doyenne en charge des formations (2008-2011), élue doyenne de la faculté en 2011. Présidente de Paris-Sud en 2016. Présidente de la COMUE Paris-Saclay (communauté d'université et d'établissements : Paris-Sud, ENS Paris-Saclay, AgroParis-Tech, IOGOS et CentraleSupélec) en 2020, hissée immédiatement à la 14^e place du classement de Shanghai, 13^e place en 2021.

En parallèle, elle préside la commission de la recherche et de l'innovation de la CPU (devenue « France Universités » depuis janvier).

La lecture de ses récentes interventions publiques montre des « éléments de langage » clairement identifiables : innovation, recherche par l'Université, réactivité au contexte concurrentiel, enseignants-chercheurs, encadrement et vie étudiante.

La nouvelle ministre est « persuadée que le premier cycle est encore un des enjeux sur lesquels il faut porter notre attention et toutes nos forces dans ce prochain mandat ». Il est possible d'interpréter cette phrase comme un questionnement indirect sur nos classes.

Auditionnée le 28 avril 2022 par la mission d'information du Sénat sur le thème « Excellence de la recherche-innovation, pénurie de champions industriels : cherchez l'erreur française », Sylvie Retailleau, s'est dite particulièrement « en phase » avec les points de vue qu'a développés Bruno Sportisse (PDG d'Inria, Institut national en sciences et technologies du numérique). Selon ce dernier « tout ne se résume pas à une question de moyens financiers. Il faut opérer des changements majeurs et trouver des réponses aux blocages qui demeurent dans la durée ». Ses propos concernent d'abord le processus de transfert de technologie publique/privé, mais les propos managériaux sont transposables : « créer des projets pluridisciplinaires : ce n'est pas facile à mettre en œuvre car le système lui-même n'est pas agile, il ne pense pas à l'impact et fonctionne sur des règles immuables. Je remercie les universités qui font bouger les lignes et qui se sont engagées dans notre dynamique de transformation : exécuter au plus vite avec des projets en mode commando en ayant l'ambition de l'impact. Je suggère que l'État préconise les démarches agiles ».

Sylvie Retailleau souligne « qu'une profonde transformation de l'ESRI est en marche », qui a certes « un coût », mais qui surtout « nécessite une responsabilisation des acteurs par l'État ». Or cette responsabilisation « doit être basée sur la confiance que l'État doit accorder à ses opérateurs pour donner une plus grande cohérence aux politiques de recherche, de formation et d'innovation, pour qu'elles convergent vers des objectifs de croissance, d'autonomie et de souveraineté nationale et européenne ». Cette confiance suppose « des contrats d'objectifs, de performance et de moyens entre l'État et les opérateurs », comme le demande France Universités.

Les mutations de l'écosystème de l'ESRI passent aussi par « des objectifs de décentralisation et d'autonomie sur chaque territoire ». Aussi plaide-t-elle pour « soutenir cette politique de site », à condition que cela se fasse par « une approche *bottom-up* et centrée sur les universités », dans la mesure où celles-ci « portent la pluridisciplinarité et la diversité sociale », tout en étant « les seules qui peuvent répondre à l'immense enjeu des compétences ».

On retrouve, peu étrangement, ces directions de réflexions, dans nos échanges avec nos interlocuteurs directs : IG et DGESIP/DGESCO (points 5 et 6).

4) Parcoursup, point d'étape.

Dans un contexte de baisse globale des effectifs en CPGE, les CPGE littéraires prises dans leur ensemble augmentent leurs effectifs en 2021-2022.

Effectifs en CPGE littéraires (1^{er} & 2^e année) et répartition par sexe

	Femmes	Hommes	Total
Effectif	8 844	3 532	12 376
Répartition en %	71,5%	28,5%	100,0%
Evolution en %	-1,2%	+7,6%	+1,2%

Source: SIES (MESRI)

Mais cette augmentation est entièrement due à l'augmentation des effectifs des garçons (+7,6% pour l'ensemble des CPGE littéraires), alors que celui des filles baisse de 1,2%. C'est inquiétant car il n'y a pas seulement à une baisse de la part des filles (dans un contexte de plus forte attractivité chez les garçons) mais bien à une baisse du nombre de celles-ci.

Derrière ce constat global se cache néanmoins une situation très contrastée entre les filières A/L et B/L. Les hypokhâgneux de cette année correspondent en effet à la première génération de la réforme du baccalauréat, dont il faut évaluer les effets.

Evolution des effectifs en hypokhâgne

Voie	Effectifs 2020	Effectifs 2021	Evolution absolue	Evolution relative
Hypokhâgne A/L	5053	5328	+275	+5,4%
Hypokhâgne B/L	1234	1059	-175	-14,2%

Champ: présents fins septembre
Source: DEPP (MEN)

Avec une baisse de 14,2% de ses effectifs en 1^{ère} année, la filière B/L connaît une évolution très inquiétante, comparable à celle de la filière ECG (-13,7%), dont les attendus Parcoursup sont très proches. Avec le nouveau baccalauréat, plus de 40% des élèves de terminale générale ne font plus de mathématiques, contre environ 10% auparavant. Au contraire, la réforme du lycée a pu jouer en faveur de la filière A/L, qui connaît des effectifs en hausse de 5,4% en 1^{ère} année : la A/L est notamment la seule CPGE accessible à ceux qui ont arrêté les mathématiques.

Cette situation contrastée est visible sur les principaux viviers de recrutement.

Spécialités suivies en Terminale par les hypokhâgneux A/L

	Part (%)	Part cumulée (%)
HGGSP + HLP	24,7	24,7
HGGSP + SES	18,1	42,8
HGGSP + LLCE	12,5	55,3
HLP + LLCE	11,7	67,0
autres	33,0	100,0

Champ: bacheliers généraux admis via
Parcoursup en procédure principale
Source: DEPP (MEN)

Les deux tiers des effectifs en hypokhâgne A/L sont issus de quatre doublettes de spécialités en terminale : HGGSP/HLP, HGGSP/SES, HGGSP/LLCE et HLP/LLCE. Les trois profils les plus fréquents incluent la spécialité HGGSP, qui est une nouveauté de la réforme du lycée : celle-ci a sans doute contribué à renforcer l'attractivité des A/L. Les autres profils sont très divers et aucun ne dépasse 3,5% des effectifs. On observe notamment la quasi disparition des « faux S », qui constituaient habituellement un quart des effectifs en hypokhâgne A/L alors que la doublette mathématiques/physique-chimie ne fournit plus que 3% des hypokhâgneux A/L.

Pour les bacheliers avec une spécialisation complètement littéraire, dont le nombre augmente avec la réforme, l'orientation vers une CPGE A/L est un débouché quantitativement important. Par exemple, parmi ceux qui ont choisi la doublette HGGSP/HLP, 13% sont allés en A/L, et même 40,7% parmi ceux d'entre eux qui ont eu une mention TB au baccalauréat.

Affectation sur Parcoursup des spécialistes HGGSP/HLP

Formations	Licences - Droit, sciences politiques	CPGE A/L	Licences - Histoire, archéologie	Licences - Lettres, sciences du langage, pluri ALL	Licences - Psychologie	Licences - Langues
Nb total admis	2637	1243	1216	848	646	404
Part	27,7%	13,0%	12,8%	8,9%	6,8%	4,2%
Formations	CPGE A/L	Licences - Droit, sciences politiques	Sciences Po - Instituts d'études politiques	Licences - Histoire, archéologie	Licences - Lettres, sciences du langage, pluri ALL	Licences - Philosophie
Nb total admis TB	598	283	126	100	89	40
Part	40,7%	19,3%	8,6%	6,8%	6,1%	2,7%

Champ : bacheliers généraux admis via Parcoursup en procédure principale
Source : données Parcoursup traitées par l'IGSER¹

En hypokhâgne B/L, cinq doublettes de spécialités représentent 80% des effectifs : mathématiques/HGGSP, mathématiques/physique-chimie, mathématiques/SES, HGGSP/SES et mathématiques/HLP.

Spécialités suivies en Terminale par les hypokhâgneux B/L

	Part (%)	Part cumulée (%)
Mathématiques + HGGSP	22,6	22,6
Mathématiques + PC	21,4	44,0
Mathématiques + SES	16,8	60,8
HGGSP + SES (+ math. complémentaires)	12,2	73,0
Mathématiques + HLP	7,0	80,0
autres	20,0	100,0

Champ: bacheliers généraux admis via Parcoursup en procédure principale
Source: DEPP (MEN)

Deux mauvaises surprises pour nous peuvent expliquer en partie les difficultés de recrutement en B/L suite à la réforme du lycée.

- D'une part, on s'attendait à recrutement plus important dans la doublette mathématiques/SES : en effet, celle-ci représente un effectif 4,2 fois plus important en terminale que la doublette mathématiques/HGGSP, et elle fournit à elle seule 41% des effectifs en ECG. Nous avons donc entrepris un travail de communication spécifique vers ce public, qui semble porter ses fruits : d'après les remontées des différents lycées, il y aurait une hausse des candidatures en B/L issues de ce profil.

¹ Mélanie CAILLOT & Olivier SIDOKPOHOU (dir.), *Analyse des vœux et affectations dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2021 après la réforme du lycée général et technologique*, Rapport IGESR, n°2022-004, janvier 2022

- D'autre part, la doublette HGGSP/SES représente 22% des candidatures en B/L sur Parcoursup² mais seulement 12% des hypokhâgneux B/L. Le rapport de l'IGESR³ montre que ces candidats préfèrent souvent les *bachelors* d'Ecoles de Commerce et Management ou les IEP. Le niveau en mathématiques en CPGE peut notamment leur faire peur puisqu'ils n'ont fait que 3 heures de cette discipline en terminale mais sont groupés en CPGE avec ceux qui en ont suivi 6 heures ou 9 heures. Nous avons donc insisté dans notre communication sur la présence du soutien en mathématiques, et nous avons obtenu que soit publié au B.O. un texte qui pérennise ces heures en B/L bien que les séries du baccalauréat aient disparu. Nous avons compilé les données publiques de Parcoursup sur les candidatures validées en B/L en 2022. L'an passé, les candidatures en B/L avaient baissé de 10,3%. Cette année, elles sont en hausse de 8,4%, mais cette hausse est en grande partie imputable à l'ouverture de deux nouvelles B/L, notamment Voltaire à Paris qui se place directement 7e B/L la plus demandée l'année de son ouverture. Si on compare uniquement les candidatures des lycées déjà ouverts l'an passé, celles-ci sont en hausse de 1,8%. Evidemment, cela ne permet pas de revenir au niveau du vivier de candidatures d'avant la réforme du lycée mais cela signifie au moins qu'il n'y a pas d'érosion continue.

Enfin, il faut évoquer la concurrence de Sciences Po Paris, qui a abandonné son concours (contrairement aux autres IEP) au profit d'une sélection sur dossier via Parcoursup et un oral à distance. Entre 2020 et 2022, les candidatures vers Sciences po (en collège universitaire et en double cursus) sont passées de 7 583 à 11 951, soit une augmentation de 57,6%. Sciences po se félicite aussi d'une « réussite en termes d'ouverture géographique » avec une augmentation de 45 % dans le nombre des lycées qui présentent des candidats. Ces innovations de Sciences po doivent être observées avec attention car elles fragilisent la notion de concours (unité de temps et de lieu, anonymat).

5) Réunion du Comité de concertation des CPGE

Cette réunion regroupait 12 représentants d'associations et des grandes écoles et 10 représentants institutionnels (IG, DGESIP, DGESCO).

Ouvertures et fermetures de classes

- Ouverture de 2 classes Lettres et sciences sociales B/L de 1ère année (Lycée Mounier à Grenoble et lycée Voltaire à Paris).
- Fermeture d'1 classe de Lettres A/L à Paris (lycée Victor Hugo, où les autorités se sont emparées du prétexte d'une hypokhâgne « orpheline »).
- Les critères de fermeture de classe : il n'existe pas un seuil précis d'effectif pour décider d'une fermeture. Cependant, le nombre maximum de places en CPGE étant de 48, on commence à s'interroger quand l'effectif d'une classe de 1ère année chute à moins de 15 élèves. La décision de fermeture, qui relève en premier lieu du recteur, prend en compte l'évolution des effectifs sur plusieurs années.
- La question de l'existence d'une stratégie nationale, à plus ou moins long terme, d'ouverture et de fermeture des CPGE, très politique, ne relève, selon Olivier Sidokpohou, ni de la DGESIP, ni de l'IGESR. Pour Rachel-Marie Pradeilles-Duval (DGESCO), la stratégie est d'abord, en la matière, territoriale, le souci des acteurs de l'enseignement supérieur étant avant tout de permettre aux étudiants de poursuivre localement des études supérieures de qualité. La réduction des capacités d'accueil est décidée au niveau académique, qui en informe le MESRI. Il est donc conseillé aux associations de travailler avec l'échelon académique.

La question des violences

Lors de ce comité, Béatrice Noël et Sarah Pouyaud ont présenté le département des défis sociétaux et environnementaux, commun à la DGESIP et à la DGRI, ainsi que l'activité du MESRI en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles (loi Rixain) dont la remontée des signalements de victimes de violences sexistes et sexuelles, harcèlement ou discrimination dans les établissements d'enseignement.

Caroline Pascal a évoqué dans un autre échange la croissance des saisines du Médiateur sur des « défaut de positionnement déontologiques » (agressions) ou « management brutal entre collègues » (plus largement difficulté de reconnaître l'esprit d'équipe).

² Ibid.

³ Ibid.

Les CPES

La création de 12 CPES (Cycle pluridisciplinaire d'études supérieures) à la rentrée 2022 répond à la commande des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur de créer et de diffuser sur l'ensemble du territoire national une nouvelle offre de formation en trois ans, sur le modèle de la formation pionnière mise en place en 2012 par le lycée Henri IV et l'université PSL, et réunissant les critères suivants :

- Affichage d'une ambition sociale, la formation devant être suivie par au moins 40% d'étudiants boursiers de l'enseignement supérieur ;
- Formation diplômante, avec la délivrance d'un diplôme d'établissement conférant grade de licence ou d'un diplôme national de licence, et permettant une poursuite d'études dans des masters de très bon niveau ;
- Formation interdisciplinaire ;
- Formation exigeante, à laquelle on accède sur recrutement sélectif ;
- Cadre fixé nationalement mais souple, chaque établissement définissant lui-même sa maquette et ses programmes. Les diplômes sous-jacents à cette formation de Cycle pluridisciplinaire sont cadrés réglementairement (arrêté licence du 30 juillet 2018 et arrêté cahier des charges des grades universitaires du 27 janvier 2020).

Exemple au Parc (Lycée et ENS, Université de Lyon et Ecole Centrale de Lyon) : projet ficelé en 6 mois (juillet 2021-janvier 2022, cf. plus haut les « projets en mode commando » de Sportisse), collaboration intense entre collègues littéraires/scientifiques/CPGE/ENS. La première année se déroule en CPGE, la suivante à l'ENS, la troisième à l'ENS mais avec des interventions de professeurs de Grandes Ecoles. 1/3 des cours sont en commun, 2/3 en spécialité. Gain de temps sur la méthodologie : l'art de la dissertation n'est pas nécessaire pour entrer en master.

Le tableau ci-dessous indique les sites retenus pour les 12 ouvertures de la prochaine rentrée. Les maquettes sont en train d'être travaillées par les équipes, et certains points demandent encore à être finalisés, comme celui qui concerne le service des professeurs, qui fait actuellement l'objet d'échanges avec la DGRH.

Rectorat de région académique	Universités	Lycées	Effectifs	Diplôme délivré	spécialité / mention	Parcours
Paris	PSL	Henri IV	3*50	DE		1. Humanités; 2. Sciences; 3. SESJ
Paris	UPC	Janson-de-Sailly	IBP: 33; 2E: 15	DNL	1.sciences biomédicales; 2. SVT	1. Innovations biomédicales et pharmaceutiques; 2. Environnement et énergies nouvelles
Grand Est	UNISTRA	Kleber	25	DNL	Sciences et société	tronc commun (maths, informatique, LVA et LVB), un ensemble de cours de sciences (physique, chimie, sciences de la vie, sciences de la terre) et un autre de droit, sciences économiques, sciences politiques et sciences sociales.
La Réunion	Université de La Réunion	Lislet Geoffroy	48	DE	Sciences de l'ingénieur // économie	1.sciences pour l'ingénieur 2.économie
PACA	UCA	Lycée Stanislas (pr) // lycée Masséna	3*30	DE		1.lettres et société; 2.sc.humaines et société; 3.sciences et société
Nouvelle Aquitaine	Bordeaux	Montaigne	45	DNL	Sciences et société	Pas de parcours au sens strict. Personnalisation selon trois orientations 1.Sciences 2.Humanités 3.Sciences économiques, sociales et juridiques (SESJ)
Normandie	Caen	Lycée Malherbe	40	DNL	Sciences et société	Chimie-Biologie. Sciences éco
Centre-Val-de-Loire	Université de Tours	Lycée Descartes	40	DNL	Sciences de la transition écologique et sociétale	1. sciences expérimentales, environnement et transition écologique. 2. sciences humaines, environnement et transition écologique
Hauts de France	UPJV	Lycée Condorcet de Saint-Quentin	25	DNL	Sciences et technologies	1.Logistique; 2. Informatique-Cybersécurité
Hauts de France	UPHF	Lycées Wallon et Watteau	2*25	DNL	Sciences et humanités	1. Humanités; 2. sciences
AURA	ENS Lyon // ECL	Le Parc	4*24	DE	DE: 1 Sciences. 2 Economie et Société	a)sciences des données et société; b)développement durable et responsabilité environnementale; c)crises, risques et conflits dans un monde globalisé; d)santé et biologie/biosanté
Bretagne	Rennes I, ENS Rennes	lycée Chateaubriand	24			1. Sciences; 2. Sciences économiques et sociales [3. Humanités 2023?]

Pays-de-la-Loire	Le Mans	Lycée Montesquieu	24	DNL	1.Acoustique; 2.Physique; 3.Géographie, aménagement et développement durable	" mobilités douces, aménagement du territoire et géographie" avec 1. Parcours scientifique; 2.Parcours géographie et SHS
Bourgogne France-Comté	UFC	Lycée V Hugo	24	DNL	SP-SI	1.Environnement; 2.Services de l'ingénierie
Occitanie	U Montpellier	Lycée Joffre à Montpellier	3*10	DNL	1.sciences de la matière; 2. sciences de la vie; 3.économie	modélisation et numérique dans chacune des 3 mentions

6) Echanges inter-associatifs

Les CPGE font face aux réformes et nouveautés : cartographie des CPGE, CPES, réforme de l'IG, discours de « rationalisation » et l'ESR réorganisé territorialement et de manière polarisée par des universités.

Les associations continuent de fonctionner ensemble, avec des réunions de travail en amont des réunions avec notre tutelle. Nous partageons des inquiétudes communes : évolution stagnante ou négative des candidatures en CPGE ; réforme de l'IG et le suivi de nos carrières, de notre recrutement ; gestion décentralisée, territorialisée, de nos classes avec critères variables de fermeture (la DGESIP évoque les seuils de 15, 35 ou 48 étudiants, selon le type de lycée, de proximité ou grand lycée), crainte des créations de demi-classes ; crainte de précarisation par la multiplication des demi ou tiers de poste (censés permettre une entrée progressive en CPGE pour les nouveaux collègues mais entraînant de fait des services à cheval sur le secondaire).

Les CPES obtiennent de larges financements tandis qu'on nous somme de fonctionner à coût constant : les CPGE devront-elles financer le coût des CPES ? C'est visiblement le cas à Paris. Quel est le positionnement des CPGE à bac+2 par rapport à l'exigence du modèle -3/+3 ?

Discussions.

Nathalie Cleret (Condorcet, Paris) rappelle que 40% des recteurs ne sont plus universitaires, ce qui engendre une modification des discours et des pratiques. Damien Framery ajoute que 26 des 30 recteurs (en tout 17 hommes et 13 femmes) ont été nommés (16) ou renommés (10) sous la présidence d'Emmanuel Macron, qui dispose ainsi d'une base solide d'exécutants dans les académies. 16 sont agrégés. 7 parmi les nouveaux sont sortis d'une grande école (1 énarque, 5 normaliens, une diplômée de l'Ecole Nationale de Chimie).

La création de 12 CPES suscite aussi de nombreuses interrogations. Joëlle Alazard (Secrétaire Générale, Louis-le-Grand, Paris) demande si le nombre de boursiers sera partout le même et si l'objectif est bien partout d'atteindre les 50%. Laetitia Laumonier (Claude Monet, Paris) : les recrutements seront-ils effectués sur des compétences particulières ? Damien Framery (Président) et Nicolas Thibault (VP, Janson, Paris) précisent aussi que la rémunération sera moins souvent intéressante qu'en prépa : les collègues seront souvent rémunérés sur la base horaire du CM/TD ou en HSE. Il n'y a pas de cadrage national : tout dépend de la convention signée entre les établissements et de la volonté du Rectorat. Emmanuel Buisson-Fenet (Le Parc, Lyon) : dans la CPES du Parc, on propose des heures à des collègues à l'ENS, celle-ci espère ensuite la création de postes de MCF... La question est posée de la concurrence et des complémentarités, de l'attraction de formations à l'étranger (nombre d'élèves qui préfèrent rejoindre la London School of Economics par exemple).

Jean-Luc Larrecq (Louis Barthou, Pau) et Roland Echinard (Léon Blum, Créteil) posent aussi la question des PPPE (parcours préparatoire au professorat des écoles) qui s'installent dans les établissements, avec des collègues de prépa qui y enseignent. Philippe Prudent (Fauriel, St-Etienne) : seuls des collègues du secondaire de Fauriel sont sollicités pour enseigner dans le PPPE installé dans l'établissement : les contenus sont très scientifiques. JL Larrecq (Louis Barthou, Pau) précise que dans son établissement, c'est à l'inverse très littéraire.

Eric Thoreau-Girault (Pothier, Orléans) intervient pour préciser que nous ne sommes pas diplômants, ce qui pose problème ; par ailleurs certaines universités qui accordent la licence aux cubes, comme Nanterre, ne voient pas ensuite ces étudiants arriver dans l'université... Karine Tordo-Rombaut (Berthollet, Annecy) nous fait savoir qu'il n'y a plus de cubes dans son établissement, parce qu'il n'y a plus d'équivalence de la L3 ; et le chef d'établissement oblige les étudiants à s'inscrire à l'université de Savoie, intransigeante sur ce point.

Christophe Henry (Le Parc, Lyon) : rappelle que les étudiants peuvent s'inscrire où ils le souhaitent, les cubes peuvent s'inscrire à Lyon. Sylvie Agostini (Giocante de Casabianca, Bastia) prend exemple sur son lycée qui a une convention avec l'Université de Corte mais aussi celle d'Aix et la Sorbonne. Christophe Henry (Le Parc, Lyon) rappelle qu'il faut « des dossiers en béton » pour accompagner les cubes.

Damien Framery (Président, Duruy) propose de porter la demande d'une création de référent handicap dans les établissements dotés de classes préparatoires. Roland Echinard (Blum, Créteil) soutient la proposition, qui devrait aussi pouvoir mieux faire connaître les formations proposées ; Laetitia Laumonier (Monet, Paris) pense que la proposition est particulièrement opportune car les cas d'élèves en situation de handicap augmentent alors qu'il n'y a souvent rien de prévu dans nos établissements. Emmanuel Buisson-Fenet (Le Parc, Lyon) propose que ce soit un collègue enseignant dans chaque lycée qui soit référent, pour éviter les interfaces trop éloignées, parce que chaque cas relève d'une approche différente. Karine Tordo-Rombaut propose qu'il y ait un seul et même référent pour tout : Inclusion, rapport hommes / femmes.

Eric Thoreau-Girault (Pothier, Orléans) revient sur la question de la moindre attractivité des écoles de commerce : il serait intéressant d'enquêter auprès des étudiants sur les raisons qui les en éloignent. Mone Desjardins (Condorcet, Paris) rappelle que la venue d'anciens étudiants est souvent très efficace. Anne-Sophie André (Saint-Sernin, Toulouse) rappelle qu'il faut toujours et en tout lieu insister sur nos plus-values.

III. Rapport financier

Le rapport financier est envoyé à part.

La situation très saine, et l'équilibre entre les dépenses et les recettes parfait cette année. On observe une croissance des adhésions, notamment des nouveaux adhérents. La reprise des activités en présentiel augmente de nouveau les dépenses (notamment de transports).

En prévision d'une reprise de l'activité de l'association conforme à ce qu'elle était avant la pandémie, nous proposons d'augmenter la cotisation des adhérents, sans toutefois retrouver le coût antérieur à la crise covid (30 euros). La cotisation avait été divisée par 3 et portée à 10 euros pour tous, nous proposons de la remonter à un niveau médian entre ce qu'elle était en 2020 et ce qu'elle était en 2021, c'est-à-dire : 20 euros pour les adhérents en activité, 15 euros pour les adhérents membres de l'UPLS ou l'APHEC et 10 euros pour les retraités. Ainsi, nous devrions pouvoir, comme cette année, équilibrer recettes et coûts de fonctionnement tout en conservant une trésorerie confortable ainsi que notre épargne

IV. Rapport d'orientation

1) L'ouverture des CPGE, une exigence fondamentale et une réponse formelle aux demandes de notre tutelle.

- Reprendre activement l'information à l'orientation, aller chercher les bons dossiers dans les lycées socialement défavorisés.
- Proposition de solliciter la création d'une mission de « référent handicap » au sein de nos CPGE : un/une collègue serait formé(e) pour être à l'articulation de nos formations et des rectorats, avec rémunération. L'idée est d'avoir une personne qui connaît la spécificité de nos classes et établissement.

2) Réaffirmer la BEL vis-à-vis de nos écoles partenaires dans un écosystème de l'ESR qui accentue la concurrence et la multiplicité des formations. Il faut rediffuser l'information sur la BEL, en amont dans les classes, en direction des parents. Trop souvent, les parents ne savent pas du tout que la filière littéraire peut déboucher sur autre chose que l'enseignement.

3) Être capable de justifier l'utilité sociale et économique des CPGE littéraires. Nous devons créer rapidement, à l'échelle des établissements, puis à l'échelle de l'APPLS, une base de données sur les parcours de nos anciens étudiants. C'est ce que vient de tenter l'IG maladroitement en avril-mai ; c'est aussi ce qui avait été tenté en 2003-2006, puis abandonné face à la difficulté de suivre les trajectoires (mission Jean Lamoure et Pierre Laumond).

4) Construire un échange constructif avec France Université (ex-CPU)

V. Votes, élection du comité et du bureau 2022-2023

Quatre votes sont soumis à l'assemblée : on demande qui est pour, qui s'abstient, qui est contre.

- Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.
- Le rapport financier est ensuite approuvé à l'unanimité.
- Le rapport d'orientation est également adopté à l'unanimité.
- Le dernier vote concerne le comité (dont la composition a été envoyée au préalable par mail, cf. annexe 2), et qui est lui aussi élu à l'unanimité.

Le comité réuni à l'issue de la réunion renouvelle le mandat de Damien Framery à la tête de l'association. Nicolas Thibault reste Vice-Président, Joëlle Alazard Secrétaire générale et François Vouzellaud Trésorier. Marta Cuenca et Amandine Poivre relaient Frédéric Nau et Sophie Pailloux en tant que VP.

Le bureau remercie chaleureusement les collègues rejoignant ou poursuivant le travail du Comité.

Compte rendu établi pour le bureau,
Joëlle Alazard, Damien Framery et Nicolas Thibault

Annexe 1 : l'agenda 2021-2022 du bureau

29 septembre : Comité APPLS, bilan des concours avec les écoles

2 octobre : salon de l'enseignement supérieur à Paris et Lille

8 octobre : conférence de presse de l'ESCP

15 octobre : entretien avec *Studyrama*, bilan des concours

19 octobre : disciplinaires Lyon

20 octobre : entretien avec *L'Etudiant*, les prépas de proximité

29 octobre : GT sur la réforme du concours Ulm en langues anciennes

19 novembre : la plénière de Lyon (nous apprenons le projet de plateforme pour l'administration en master)

20 novembre : entretien avec *Thotis*, mise en ligne sur l'orientation sur les B/L

23 novembre : Comité BEL

- alerte du côté de l'attractivité des écoles de commerce et management ;

- l'ISMAPP va s'aligner sur les dates d'appel des autres écoles ;

- l'Ecole du Louvre est agacée par l'absence de réponse des candidats quand ils sont appelés.

23 novembre : entretien avec *Le Parisien*, cas de Victor Hugo

26-28 novembre : salon ONISEP de l'orientation

30 novembre : entrevue inter-associative avec Caroline Pascal, la réforme des IG et conséquences sur nos carrières.

3 décembre : réunion A/L à Ulm

4 décembre : réunion du jury BLSES

6 décembre : réunion avec l'ESCP

12 décembre : salon des prépas Paris

16 décembre : entretien avec *Thotis* sur les A/L

4 janvier : entretien avec *L'Obs* et *L'Etudiant* sur les prépas littéraires, Parcoursup et attractivité, débouchés.

8 janvier : Comité APPLS

8 janvier : Salon Post bac, conférence

22 janvier : webinaire commun avec l'APHEC et l'APSES, « Quelles classes prépas avec la spécialité SES ? »

28 janvier : concertation langues : Appel Clé, APPLS et jury d'Ulm

28 janvier : entretien *Studyrama* sur les vœux Parcoursup

31 janvier : entretien *Le Monde* sur les CPGE post covid

10 février : courrier commun avec l'APML, l'APKHKSES et l'APHBL à l'AX (association des anciens de Polytechnique) après l'article « Rendre l'accès à l'X possible à des littéraires » dans le numéro de janvier de sa revue

15 février : entretien dans *l'Obs*

21 mars : concertation associations APHEC, UPLS, UPSI, UPS

22 mars : Comité BEL

26 mars : ENS Saclay : échanges et présentation de la filière et des masters

29 mars : Comité de concertation et de suivi des CPGE (DGESIP, DGESCO, IG)

15 avril : Entrevue avec Mme Motta-Garcia, proviseur du lycée Henri IV

17 avril : entretien dans le *JDD*

29 avril : entretien avec *La Croix* : les CPGE littéraires et les spécialités du lycée

Annexe 2 : les 30 candidatures pour le comité de l'APPLS 2022-2023

Alazard Joëlle, Histoire, A/L, Louis-le-Grand (Paris) – actuelle secrétaire générale

Buisson Emmanuel, SES, B/L, Le Parc (Lyon)

Cattalano Stéphane, Cinéma, Faidherbe (Lille)

Coviaux Stéphane, Histoire, A/L, Fénelon (Paris)

Crelier Damien, Lettres Classiques, LSH, Faidherbe (Lille)

Cuenca Marta, Espagnol, A/L, Montaigne (Bordeaux)

Desjardins Mone, Lettres classiques, A/L, Condorcet (Paris)

Echinard Roland, Philosophie, LSH, Léon-Blum (Créteil)

Even Marc, Lettres modernes, A/L, Louis-le-Grand (Paris)

Framery Damien, Géographie, LSH, Victor-Duruy (Paris) – actuel président, candidat pour un nouveau mandat

Girard, Eudes, Géographie, LSH, Poincaré (Nancy)

Henry Christophe, Histoire des Arts, LSH, Le Parc (Lyon)

Hermant Jean-Paul, Histoire, LSH, Victor-Duruy (Paris)

Labatut Sophie, Lettres modernes, LSH, Pothier (Orléans)

Larrecq Jean-Luc, Espagnol, A/L, Barthou (Pau)

Le Roux Richard, Allemand, A/L, Chateaubriand (Rennes)

Lefrançois Catherine, Histoire, A/L, Louis-le-Grand (Paris)

Mohr Christina, Allemand, A/L, La Pérouse-Kerichen (Brest)

Nau Frédéric, Lettres classiques, Louis-le-Grand, (Paris) – actuel vice-président

Nicolas Béatrice, Lettres classiques, LSH, Ernest-Renan (Saint-Brieuc)

Pailloux Sophie, Lettres modernes, LSH, Lakanal (Sceaux) – actuelle vice-présidente

Palévody Maryse, Lettres classiques, LSH, Saint-Sernin (Toulouse)

Pigeard de Gurbert Guillaume, Philosophie, A/L, Gay-Lussac (Limoges)

Poivre Amandine, Lettres classiques, LSH, Guist'hau (Nantes)

Rasmussen Jane, SES, B/L, Lakanal (Sceaux)

Sogon Stéphane, Géographie, A/L et B/L, Thiers (Marseille)

Thibault Nicolas, SES, B/L, Janson de Sailly (Paris) – actuel vice-président et webmestre

Tordo Rombaut Karine, Philosophie, LSH, Berthollet (Annecy)

Vallat Cathy, Anglais, LSH, Camille-Guérin (Poitiers)

Vouzellaud François, Mathématiques B/L, Blanche de Castille (Nantes) – actuel trésorier